



BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

EXERCICE 2023

TABLE DES MATIERES

1. Présentation générale de la décision modificative n°2 du budget principal	3
2. La trajectoire financière du budget principal	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget principal	4
2.2 La dette du budget principal	5
3. La programmation pluriannuelle du budget principal	6
4. La section de fonctionnement du budget principal	7
4.1 Les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°2	7
4.2 Les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°2	8
5. La section d'investissement du budget principal	9
5.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°2	9
5.2 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°2	10

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative a pour vocation de prendre en compte, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permet ainsi d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative du budget principal est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative qui vous est soumise se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget supplémentaire le 29 juin 2023, pour actualiser les prévisions financières avant la fin de l'exercice.

Elle conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +21,52 M€ en section de fonctionnement.
- ✓ -22,13 M€ en section d'investissement.

En M€	BP + DM1 + BS 2023	Proposition DM2 2023	Total après DM2 2023
Section de fonctionnement	1 785,60	21,52	1 807,12
Section d'investissement	924,63	-22,21	902,42

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget principal suite à la décision modificative n°2, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023 avant DM	Budget voté 2023 après DM	Evolution DM	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	1 834,56	1 725,95	1 746,52	20,57	1%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	1 627,05	1 470,36	1 495,42	25,06	2%
Epargne de gestion courante (EBG)	207,52	255,59	251,10	-4,49	-2%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	11,3%	14,8%	14,4%		-3%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	3,27	0,81	0,81	0,00	0%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	31,08	19,77	16,99	-2,78	-14%
Résultat exceptionnel large	-27,81	-18,96	-16,18	2,78	-15%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	179,70	236,63	234,92	-1,71	-1%
Taux d'épargne de gestion	10%	14%	13%		-2%
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	38,21	53,80	56,58	2,78	5%
<i>Recettes réelles</i>	1 837,83	1 726,76	1 747,33	20,57	1%
<i>Dépenses réelles</i>	1 696,34	1 543,94	1 569,00	25,06	2%
Epargne brute (EBE)	141,49	182,83	178,34	-4,49	-2%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	7,7%	10,6%	10,2%		-4%
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	166,36	175,85	175,84	0,00	0%
Epargne nette (ENE)	-24,87	6,98	2,49	-4,49	-64%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-1,4%	0,4%	0,1%		-65%
Encours de dette (année précédente)	2 043,72	2 043,72	2 043,72	0,00	0%
Capacité dynamique de désendettement	14,4	11,2	11,5		3%

L'épargne de gestion courante du budget principal après décision modificative n°2 2023 s'élève à **251,10 M€**, en amélioration par rapport au budget voté 2022. Le **taux d'épargne de gestion courante** du budget principal atteint **14,4 %** des recettes de gestion courante et reste supérieur à l'année précédente (11,3% en 2022).

L'épargne brute, également appelée « capacité d'autofinancement brute de la section d'investissement » après remboursement des intérêts de la dette, correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de

fonctionnement, autrement dit à l'épargne de gestion après la soustraction du solde des produits et charges financiers et exceptionnels de la section de fonctionnement. Elle exprime donc la capacité de la Métropole à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois ses dépenses de fonctionnement couvertes.

Après couverture par l'épargne des intérêts de la dette (56,58 M€, en hausse par rapport au budget supplémentaire et surtout en nette augmentation par rapport au budget voté en 2022, en raison de la remontée des taux) et du résultat financier, **l'épargne brute** s'établit à **178,34 M€**. Le **taux d'épargne brute de 10,2%** se dégrade légèrement par rapport au budget supplémentaire 2023 mais demeure nettement supérieur à celui du voté 2022 (7,7%).

L'épargne brute permet non seulement d'absorber la totalité du **remboursement en capital de la dette porté à 175,84 M€** (supérieur de +9,48 M€ par rapport au voté 2022), mais également de dégager un **autofinancement complémentaire aux investissements** (« capacité d'autofinancement nette » correspondant à l'épargne brute diminuée du montant de l'annuité en capital de la dette). Le **taux d'épargne nette** est de +0,1%, positif et en hausse par rapport au budget voté 2022 (-1,4%).

L'épargne brute révèle l'enjeu stratégique pour la Métropole de dégager de l'autofinancement à la fois pour assurer le remboursement de son encours de dette mais aussi pour améliorer de manière pérenne sa capacité d'investissement.

Dans un contexte incertain avec les hausses des coûts des matières premières et de l'énergie, l'évolution des épargnes reste maîtrisée. Les **mesures de redressement de la trajectoire financière de la Métropole depuis l'exercice 2021 montrent leur efficacité** avec les bons résultats des exercices 2021 et 2022 permettant d'améliorer la situation du budget principal à la décision modificative n°2 de l'exercice 2023 avec :

- ✓ une baisse de 27,50 M€ de l'emprunt d'équilibre

2.2 LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

En k€	Stock de dette au 31/12/2022	Remboursement du capital de la dette en 2023*	Intérêts de la dette en 2023	Emprunt 2023 inscrit avant DM n°2	Emprunt 2023 inscrit après DM n°2	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2023
Volume	2 043 721 K€	175 843 K€	56 580 K€	0	133 267 K€	2 019 825 K€

*dont mise en réserve pour les emprunts obligataires pour 18.680 k€ en 2023

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET PRINCIPAL

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par le Conseil de la Métropole en matière de politique publique. La mise en place de la programmation permet de donner une vision prospective et synthétique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), ainsi que les avances remboursables et les titres de participations.

Le tableau ci-dessous présente les crédits de paiement de la programmation pluriannuelle des investissements modifiée dans la cadre de la décision modificative n°2 de l'année 2023 du budget principal. Ils sont présentés en fonction des politiques publiques et des sous-politiques publiques de la Métropole.

Politiques publiques et sous-politiques publiques (en M€)	Budget voté 2023 avant DM	DM 2 2023	Budget voté 2023 après DM	Quote-part du total en %
Aménagement de l'espace	49,22	-2,14	47,08	12,4%
Aménagement du territoire	33,17	-1,70	31,47	8,3%
Foncier	10,30	0,00	10,30	2,7%
Stratégie territoriale	5,76	-0,44	5,31	1,4%
Appui et ressources	38,34	0,32	38,66	10,2%
Finances	16,56	0,80	17,36	4,6%
Moyens généraux et affaires générales	14,42	0,78	15,19	4,0%
Patrimoine	7,36	-1,26	6,10	1,6%
Culture et sport	24,85	-2,49	22,36	5,9%
Culture	15,49	-0,63	14,86	3,9%
Sport	9,36	-1,86	7,50	2,0%
Développement économique, innovation, attractivité territoriale	20,19	-4,22	15,97	4,2%
Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales	7,14	-0,56	6,58	1,7%
Innovation, filière stratégique, ESR	13,05	-3,66	9,39	2,5%
Environnement, énergie, agriculture, préservation des espaces	32,74	-5,11	27,63	7,3%
Agriculture, alimentation	1,84	-0,59	1,25	0,3%
Energie	3,28	-2,42	0,86	0,2%
Littoral et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, préservation des espaces naturels, environnement	27,61	-2,09	25,52	6,7%
Habitat et inclusion	87,95	-0,83	87,12	23,0%
Habitat et logement	32,28	0,03	32,31	8,5%
Inclusion / Cohésion territoriale	1,15	0,00	1,15	0,3%
Renouvellement urbain	54,52	-0,86	53,66	14,1%
Mobilités, infrastructures et voirie	137,29	-6,09	131,20	34,6%
Infrastructures, voirie	126,58	-4,99	121,58	32,0%
Transports	10,71	-1,10	9,62	2,5%
Services collectifs	9,43	0,00	9,43	2,5%
Déchets	0,02	0,00	0,02	0,0%
Eau	3,98	0,00	3,98	1,0%
Propreté	5,43	0,00	5,43	1,4%
Total général	400,00	-20,56	379,44	100,0%

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

En M€	Total voté 2022	Total voté 2023 avant DM2	DM 2 2023	Total voté 2023 après DM2	Evolution DM2 / Total voté 2023 en %
Recettes réelles	1 837,83	1 726,76	20,57	1 747,33	1,19%
Recettes de gestion courante	1 834,56	1 725,95	20,57	1 746,52	1,19%
013 - Atténuations de charges	3,69	3,93		3,93	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	31,31	46,81	0,02	46,83	0,03%
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	593,35	742,56	1,70	744,26	0,23%
731 - Impôts locaux	505,42	402,64		402,64	0,00%
74 - Dotations et participations	647,94	515,03	0,07	515,10	0,01%
75 - Autres produits de gestion courante	52,85	14,98	18,78	33,76	125,38%
Autres recettes de fonctionnement	3,27	0,81	0,00	0,81	0,00%
76 - Produits financiers	2,58	0,81		0,81	0,00%
77 - Produits exceptionnels	0,69	0,00		0,00	
Recettes d'ordre	6,60	8,84	0,00	8,84	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6,60	8,84	0,00	8,84	0,00%
Total recettes de fonctionnement	1 844,43	1 735,60	20,57	1 756,17	1,19%
Résultat reporté ou anticipé "n-1" (002)	81,52	50,00	0,95	50,95	1,90%
Total recettes de fonctionnement cumulées	1 925,95	1 785,60	21,52	1 807,12	1,21%

Les recettes réelles de fonctionnement sont revalorisées de 20,57 M€, soit +1,19%. Et la section de fonctionnement progresse de 21,52 M€ soit 1,21%, avec un résultat reporté de +0,95 M€.

Cette progression provient principalement de :

- ✓ crédits relatifs aux rattachements de dépenses et recettes pour 18,9 M€ mais contrebalancés par des crédits inscrits en dépenses de fonctionnement pour le même montant aux chapitres 011, 012 et 65.
- ✓ l'ajustement du versement perçu par la métropole au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) suite à la réception de la notification 2023.
- ✓ l'intégration (en résultat reporté) du résultat du budget annexe assainissement en régie du Pays d'Aix et Aubagne. Après que les régularisations comptables aient été effectuées, celle-ci seront déduites du résultat qui sera reversé à la Régie des Eaux du Pays d'Aix et au SIBAM.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

En M€	Total voté 2022	Total voté 2023 avant DM2	DM 2 2023	Total voté 2023 après DM2	Evolution DM2 / Total voté 2023 en %
Dépenses réelles	1 696,34	1 543,94	25,06	1 569,00	1,62%
Dépenses de gestion courante	1 627,05	1 470,36	25,06	1 495,42	1,70%
011 - Charges à caractère général	207,64	197,95	14,13	212,07	7,14%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	282,08	274,76	2,47	277,23	0,90%
014 - Atténuations de produits	794,57	689,06	1,69	690,75	0,24%
017 - RSA / Régularisation de RMI	0,01			0,00	
65 - Autres charges de gestion courante	342,02	307,88	6,77	314,65	2,20%
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,72	0,72		0,72	0,00%
Autres dépenses de fonctionnement	69,29	73,57	0,00	73,57	0,00%
66 - Charges financières	38,52	56,58		56,58	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	10,33	4,99		4,99	0,00%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	20,44	12,00		12,00	0,00%
Dépenses d'ordre	148,00	162,19	0,16	162,35	0,10%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	148,00	162,19	0,16	162,35	0,10%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	1 844,34	1 706,12	25,22	1 731,34	1,48%
023 - Virement à la section d'investissement	81,61	79,48	-3,70	75,78	-4,66%
Total dépenses de fonctionnement	1 925,95	1 785,60	21,52	1 807,12	1,21%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont revalorisées de +25,06 M€, soit +1,62 %. Et la section de fonctionnement progresse de +21,52 M€, soit +1,21%.

Cette progression est principalement entraînée par :

- ✓ les contreparties des crédits de rattachement en recettes et en dépenses (voir commentaires en recettes de fonctionnement) en 011 (+11,9 M€), 012 (+1,4 M€) et 65 (5,6 M€) pour un montant total de 18,9 M€ ;
- ✓ la prise en compte de la situation de décembre 2023 de la DSP SERAMM à rattacher pour 1,2 M€ en chapitre 011 ;
- ✓ ainsi que différents ajustements également au chapitre 011 dont le montant net des variations positives et négatives de crédits s'élève à +1,1 M€ ;
- ✓ +1 M€ en charges de personnel en raison de la revalorisation réglementaire de +1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 ;
- ✓ l'ajustement des atténuations de produits de +1,7 M€ au chapitre 73 correspondant au prélèvement de la métropole au titre au Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC), suite à la réception de la notification 2023 ;
- ✓ + 1,4 M€ de participation au budget annexe de régie d'action sociale en autres charges de gestion courante
- ✓ +0,16 M€ en opérations d'ordre relatives à des amortissements complémentaires neutralisés en recettes d'investissement

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2

En M€	Total voté 2022	Total voté 2023 avant DM2	DM 2 2023	Total voté 2023 après DM2	Evolution DM2 / Total voté 2023 en %
Dépenses réelles	637,76	589,52	-19,70	569,82	-3,3%
Dépenses d'équipement	428,80	392,64	-22,10	370,54	-5,6%
Opérations pour le compte de tiers	0,54	0,18	0,36	0,54	204,8%
458 - Opérations pour le compte de tiers	0,54	0,18	0,36	0,54	204,8%
Dépenses financières	208,42	196,70	2,04	198,74	1,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	15,00	13,00		13,00	0,0%
13 - Subventions d'investissement	0,26	0,50	0,50	1,00	100,7%
16 - Emprunts et dettes assimilées	166,36	175,85	0,00	175,84	0,0%
26 - Participations et créances rattachées	10,12	6,24	-2,26	3,98	-36,2%
27 - Autres immobilisations financières	16,67	1,12	3,80	4,92	339,2%
Dépenses d'ordre	371,00	231,84	0,00	231,84	0,0%
040 - Opérations de transfert entre sections	6,60	8,84		8,84	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	364,40	223,00		223,00	0,0%
Total dépenses d'investissement	1 008,76	821,36	-19,70	801,66	-2,4%
Résultat reporté ou anticipé "n-1" (001)	164,15	103,27	-2,51	100,76	-2,4%
Total dépenses d'investissement cumulées	1 172,91	924,63	-22,21	902,42	-2,4%

Les dépenses réelles d'investissement sont diminuées de -19,70 M€, soit -3,3%. Et la section d'investissement baisse de -22,21 M€ soit -2,4 %, avec un résultat reporté de -2,51 M€.

L'évolution des dépenses d'investissement est principalement liée à :

- ✓ La baisse des dépenses d'équipement de -20,56 M€, incluant les participations et les avances remboursables
- ✓ - 2,51 M€ de modification de résultat reporté, conséquence comptable de l'intégration du résultat du budget annexe « assainissement en régie du Pays d'Aix et Aubagne ».

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

En M€	Total voté 2022	Total voté 2023 avant DM2	DM 2 2023	Total voté 2023 après DM2	Evolution DM2 / Total voté 2023 en %
Recettes réelles	578,89	459,96	-18,66	441,30	-4,1%
Recettes d'équipement	352,74	235,83	-19,75	216,08	-8,4%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	120,37	73,09	7,75	80,84	10,6%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	230,65	160,77	-27,50	133,27	-17,1%
21 - Immobilisations corporelles	0,90	1,97		1,97	0,0%
23 - Immobilisations en cours	0,82			0,00	
Opérations pour le compte de tiers	5,38	6,70	1,02	7,71	15,2%
458 - Opérations pour le compte de tiers	5,38	6,70	1,02	7,71	15,2%
Recettes financières	220,77	217,43	0,07	217,50	0,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	63,89	54,22		54,22	0,0%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	121,22	152,84		152,84	0,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	1,45	0,01		0,01	0,0%
27 - Autres immobilisations financières	34,22	10,36	0,07	10,43	0,7%
Recettes d'ordre	512,40	385,19	0,16	385,35	0,0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	148,00	162,19	0,16	162,35	0,1%
041 - Opérations patrimoniales	364,40	223,00		223,00	0,0%
Total recettes d'investissement hors virement	1 091,29	845,14	-18,50	826,64	-2,2%
021 - Virement de la section de fonctionnement	81,61	79,48	-3,70	75,78	-4,7%
Total recettes d'investissement	1 172,91	924,63	-22,21	902,42	-2,4%

Les recettes réelles d'investissement sont diminuées de -18,66 M€. La section d'investissement baisse de -22,21 M€, soit -2,4 %.

L'évolution des recettes d'investissement est principalement liée à :

- ✓ +7,75 M€ relatifs à la révision de la prévision du reversement du produit des amendes de police (19,3 M€ versus 12 M€ au budget primitif)
- ✓ +1,02 M€ en raison d'une régularisation comptable entre le budget principal et budget annexe transport (BHNS Castellane Luminy secteur 3)
- ✓ +0,16 M€ en opérations d'ordre relatives à des amortissements complémentaires qui se neutralisent en dépenses d'investissement

La croissance des recettes d'investissement et la maîtrise des dépenses d'investissement permettent une diminution de l'emprunt d'équilibre à hauteur de -27,50 M€.